



Donald Trump contre les États fédérés : le cas de New York

Laurence NARDON

Laurence Nardon est responsable du Programme Amériques à l'Ifri.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 979-10-373-1022-4

© Tous droits réservés,
Paris, Ifri, 2025.

Image : © Wichakorn
Kitrungrot /
Shutterstock.com

Comment citer cette publication :

Laurence Nardon,
« Donald Trump contre
les États fédérés : le
cas de New York »,
*Chroniques
américaines*, Ifri,
21 mars 2025.

Ifri

27 rue de la Procession
75740 Paris Cedex 15
Tél.: (0)1 40 61 60 00
E-mail: accueil@ifri.org
www.ifri.org

Si les politiques disruptives de l'administration Trump 2 se déploient au niveau fédéral et sur la scène internationale, elles se font également sentir dans les États fédérés et les grandes villes du pays. Au printemps 2025, plusieurs affaires concernant l'État et la ville de New York démontrent ainsi que les attaques du camp présidentiel contre la protection de l'environnement, la séparation des pouvoirs, la liberté d'expression, etc., sont également engagées au niveau local.

L'implication du président dans ces affaires new-yorkaises tient sans doute au fait qu'il s'agit de sa ville natale, avec laquelle il entretient des relations ambiguës : la Trump Tower, qui s'élève sur la 5^e avenue depuis 1983, témoigne certes de son succès en affaires, mais D. Trump a souvent dénoncé la condescendance des élites de Manhattan envers lui, un natif du Queens.

Une remise en cause des contre-pouvoirs locaux

Ces affaires ravivent surtout, dans le contexte politique inédit de 2025, la question ancienne de l'équilibre des pouvoirs entre les États fédérés et le gouvernement de Washington. La Constitution peut être interprétée de manière contradictoire sur ce point : le dixième amendement établit que les compétences non explicitement accordées au gouvernement fédéral et non explicitement interdites aux États sont du ressort de ces derniers (ce qui rappelle la règle de répartition des compétences dans l'Union européenne). Cependant, la

section 8 de l'article 1 de la Constitution, dite « clause du commerce », donne au Congrès le pouvoir de réguler les échanges commerciaux entre les États et a servi au cours du temps à accroître les pouvoirs du gouvernement fédéral sur les États.

À l'époque moderne, et notamment avec le mouvement du *New Federalism* dans les années 1980-1990, ce sont les Républicains qui ont été du côté des États, cherchant à revenir sur l'extension du pouvoir central. Or, au travers des attaques lancées dans l'État et dans la ville de New York (et dans d'autres États et villes) depuis son investiture le 20 janvier dernier, Trump semble renverser cette tradition.

Le département des Transports contre le péage urbain à Manhattan

La première attaque de Trump à New York concerne la gouverneure démocrate de l'État, Kathie Hochul. Éluë *lieutenant governor* aux côtés du gouverneur précédent Andrew Cuomo en 2014, Hochul lui a succédé en 2021 lorsqu'une affaire de harcèlement sexuel a poussé ce dernier à la démission. Réélue en 2022, elle gouverne depuis Albany, capitale de l'État, un vaste territoire qui s'étend du port de New York jusqu'aux grands lacs et aux chutes du Niagara, à la frontière avec le Canada.

Mandatée par la législature de l'État, Hochul a mis en place en janvier 2025 un système de péage pour circuler en voiture dans le sud de Manhattan, afin de diminuer les embouteillages et d'améliorer la qualité de l'air. En discussion depuis au moins 2007, ce système prévoit une taxe maximale de 9 dollars pour circuler au sud de la 60^e rue. Hostile aux mesures environnementales de toute sorte, D. Trump a demandé à son secrétaire aux Transports Sean Duffy d'écrire à la gouverneure pour l'informer que l'autorisation fédérale pour le système de *congestion pricing* était révoquée. Notifiée le 19 février¹, l'interdiction du péage devait être effective à compter du 21 mars.

Mais Janno Lieber, PDG de la Metropolitan Transportation Authority (MTA), destinataire des montants putatifs prélevés par les taxes pour des travaux de modernisation du métro de la ville, conteste cette

révocation. Selon lui, Washington est certes concerné par le système de péage mis en place, car les autoroutes menant à Manhattan appartiennent au réseau des autoroutes fédérales², mais le secrétaire aux Transport ne peut pas pour autant abroger unilatéralement un accord conclu avec la MTA et les départements des Transports de la ville et de l'État de New York. J. Lieber a engagé des actions en justice devant la cour fédérale du district sud de New York³ et, en accord avec la gouverneure, a annoncé ne pas renoncer à l'application du péage fin mars⁴. Un procès pourrait donc se tenir, qui devra trancher entre le gouvernement fédéral et l'État de New York.

Un *quid pro quo* problématique entre le département de la Justice et le maire démocrate Eric Adams

Le maire de New York Eric Adams a autorité sur les cinq quartiers (*boroughs*) de la ville : le Bronx, Queens, Manhattan, Staten Island et Brooklyn. Démocrate, Afro-Américain et ancien policier, E. Adams est arrivé à *City Hall* en janvier 2022 avec un programme beaucoup plus énergique que celui de son prédécesseur également démocrate Bill de Blasio. Adams a mis en œuvre une politique ferme sur la criminalité et restrictive sur l'immigration, ce qui lui vaut l'amitié de Trump.

Mais, après une enquête menée par le FBI, Eric Adams a été mis en accusation en septembre 2024 par le procureur fédéral du district sud de New York⁵. Il lui est reproché d'avoir reçu des pots-de-vin (dont jusqu'à 100 000 dollars en billets d'avion et surclassements), fraudé le gouvernement fédéral et sollicité des dons de campagne auprès d'acteurs étrangers, par exemple auprès de la Turquie, ce qui est illégal. Les irrégularités dans ses comptes de campagne pourraient aussi l'obliger à rembourser jusqu'à 10 millions de dollars d'argent public versés par la ville de New York au titre des financements de campagne⁶.

Or, début février, le président Trump a demandé au département de la Justice (*Department of Justice*, DoJ) d'écrire à la nouvelle procureure fédérale par intérim du district sud de New York, Danielle Sassoon, pour lui ordonner de suspendre les poursuites contre Adams. Rédigée par le n° 2 par intérim du DoJ Emil Bove, la lettre ne se prononçait pas sur la culpabilité d'Adams dans les faits qui lui sont

reprochés (ils sont apparemment accablants) mais expliquait qu'un procès risquerait de détourner le maire d'une coopération efficace au programme d'expulsion des étrangers en situation irrégulière engagé par le président.

Le 13 février, Danielle Sassoon, pourtant nommée à son poste par Trump et ancienne assistante du juge de la Cour suprême très conservateur Antonin Scalia, a démissionné en signe de protestation ainsi que six de ses collègues. La veille, le 12 février, la ministre de la Justice (*attorney general*) Pam Bondi avait annoncé en revanche que la gouverneure Hochul et d'autres responsables de l'État seraient poursuivis pour leur gestion trop généreuse de l'immigration pendant le mandat de Joe Biden.

Sur le sujet central de l'immigration, l'administration Trump attaque donc une gouverneure démocrate tout en soutenant un maire démocrate. La suspension du procès de ce dernier en échange d'une politique migratoire restrictive à New York constituerait un *quid pro quo* au sens américain du terme, c'est-à-dire un « échange de bons procédés »... Cette grave affaire se réglera de nouveau dans les cours, mais aussi dans les urnes, puisque la popularité d'Eric Adams s'effondre et que sa réélection, prévue en novembre 2025, semble compromise.

La liberté d'expression attaquée à l'université Columbia

Au printemps 2024, les campus américains, et notamment celui de l'université de Columbia à New York, ont connu d'importants mouvements de contestation étudiante en soutien aux Palestiniens, dans le contexte du pilonnage de Gaza au lendemain des attentats perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023. Alors en pleine campagne pour les présidentielles, Trump a menacé à de nombreuses reprises de couper les crédits fédéraux aux universités trop progressistes – et de fait, l'administration a déjà gelé 400 millions destinés à Columbia et agit de même avec d'autres universités. Il a également annoncé qu'une fois élu, il révoquerait le visa étudiant des agitateurs étrangers sur les campus, afin de les renvoyer chez eux.

C'est ainsi que le 8 mars, un étudiant de Columbia qui s'était impliqué à visage découvert dans les manifestations, Mahmoud Khalil, a été

arrêté et aussitôt transféré dans un centre de détention en Louisiane, dans l'attente de son expulsion. D'origine palestinienne, né en Syrie et citoyen algérien, M. Khalil bénéficie d'un statut plus solide qu'un simple visa étudiant car il est détenteur d'une carte verte et est marié à une Américaine.

Compte tenu de la très large protection de la liberté d'expression aux États-Unis, où elle est inscrite dans le premier amendement à la Constitution, aucun crime concret ne peut lui être reproché pour ses prises de position. Les procureurs s'appuient donc sur une loi de 1952 : adopté dans le contexte de la guerre froide, l'*Immigration and Nationality Act* autorise l'expulsion d'étrangers si le secrétaire d'État décide que leur présence est contraire à la politique étrangère américaine.

Cette base juridique est sans doute fragile, et les avocats de M. Khalil ne manqueront pas de le souligner. Pour l'instant, ils s'efforcent de faire rapatrier la procédure dans le New Jersey. Khalil y sera plus proche de son épouse sur le point d'accoucher. Surtout, les juges pourraient y être plus conciliants qu'en Louisiane où ils sont très conservateurs et se montreront sans doute inflexibles.

Les New-Yorkais sous le choc

La ville de New York est de tradition démocrate. En novembre 2024, Kamala Harris y a remporté 68 % des suffrages contre Donald Trump⁷. Pourtant, au printemps 2025 et devant les multiples ingérences de l'administration Trump dans l'État et dans la ville, les New-Yorkais semblent être silencieux, comme sidérés voire apeurés, à l'instar des élites de Washington. Seuls de rares milliardaires libertariens se sont ralliés au président, sur le modèle des barons de la tech venus de la Silicon Valley.

Le bras de fer entre le gouvernement fédéral trumpiste et les acteurs fédérés s'étend bien au-delà de New York. Il se réglera dans les cours de justice fédérales mais aussi dans les urnes, avec en ligne de mire les élections de mi-mandat de novembre 2026.

1 « DOT Letter to NY Gov. Kathy Hochul », secrétaire aux Transports, 19 février 2025, disponible sur : www.documentcloud.org. Le même jour, Trump écrit sur son réseau *Truth Social* : « CONGESTION PRICING IS DEAD. Manhattan, and all of New York, is SAVED, LONG LIVE THE KING! »

2 Les *highways* qui desservent Manhattan s'étendent dans la mégapole régionale : on parle de *tri-state area* avec le New Jersey et le Connecticut, voire de *metropolitan area* si l'on ajoute les zones urbaines connectées de Pennsylvanie et du Rhode Island.

3 La cour fédérale du district sud de New York est un tribunal fédéral de première instance et la plus ancienne cour fédérale de l'histoire des États-Unis. Elle traite souvent d'affaires médiatiques telles que la criminalité financière. Ses bâtiments principaux sont situés à Manhattan, c'est pourquoi on parle parfois incorrectement de la cour de district de Manhattan.

4 W. Hu et S. Chen, « Trump Officials Ordered Congestion Pricing to End Friday. Now What? », *The New York Times*, 20 mars 2025.

5 « New York City Mayor Eric Adams Charged With Bribery And Campaign Finance Offenses », U.S. Attorney's Office, Southern District of New York, 26 septembre 2024.

6 Le système des *matching campaign funds* amène la ville à verser à la campagne d'un candidat autant que ce qu'il a réussi à lever auprès des électeurs. J. Anuta, « The Case of the Missing \$3M: Eric Adams' Campaign Finance Woes Grow », *Politico*, 27 février 2025.

7 Kamala Harris a remporté l'État de New York avec 56 % « seulement » des suffrages.